



Réf. Farde e-Assemblées : 2261660

N° OJ : 127

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Subside pour la lutte contre le sida de : 35.000,00 EUR.- Modification du bénéficiaire.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la délibération du Conseil communal du 11/03/2019 approuvant le budget 2019 de la Ville de Bruxelles;

Vu la liste nominative des transferts octroyat un subside de 35.000,00 EUR à l'ASSOCIATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA;

Vu la délibération du Conseil communal du 11/03/2019 octroyant un subside de 35.000,00 EUR à l'ASSOCIATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA, pour la récolte de fonds au Cirque royal, engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2019;

Considérant que l'organisation « Lutte contre le sida » au Cirque Royal a été réalisée par l'asbl BRUSSELS MAJOR EVENTS, il y a lieu d'annuler le subside nominatif de 35.000,00 EUR à l'ASSOCIATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl BRUSSELS MAJOR EVENTS demande un subside de 35.000,00 EUR pour l'organisation « Lutte contre le sida » au Cirque Royal.;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- supprimer le subside nominatif de 35.000,00 EUR à l'ASSOCIATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA inscrit à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019 (Conseil communal du 11/03/2019);

Article 2.- Un subside de 35.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl BRUSSELS MAJOR EVENTS.

Article 3.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :

